



Expulsion d'un terrain utilise à titre professionnel

Par **blaireau**, le **30/03/2009** à **08:04**

Bonjour, j'occupe depuis 13 ans à titre gratuit et professionnel (dépôt) un terrain qui appartenait à mes parents suite à une donation à l'un de mes freres celui-ci veux que je quitte les lieux peut-il le faire, et si oui, dans quels délaismerci

Par **Solaris**, le **03/04/2009** à **22:41**

Tout dépend:
Avez vous un contrat de mise à disposition?
Que prévoit la donation?
Si rien n'est prévu, vous êtes un occupant sans droit ni titre et par conséquent votre frère peut demander au tribunal votre expulsion.

Par **blaireau**, le **04/04/2009** à **08:29**

bonjour, et merci.
n'ayant donc aucun droit si le tribunal décide l'expulsion ai-je droit à un délai;
et, quels frais cela peut-il occasionner

Par **Solaris**, le **04/04/2009** à **23:48**

vous n'avez aucun délai, vous ne bénéficiez pas de la période hivernale.
Vous risquez d'être

condamné à l'ensemble des frais de procédure, à une indemnité d'occupation jusqu'à votre départ et à des dommes-intérêts.